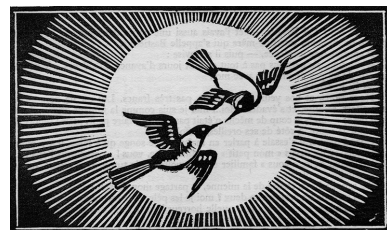


La Gazette



de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre e t e n N o r d C h a r e n t e

N° 7, juillet 2006. A.P.A.P.P.A., B.P. 2, 16140 TUSSON.

Au sommaire de ce numéro

**L'APAPPA gagne en appel
contre le ministère de l'écologie**

**Lettre ouverte
au Ministre de l'Agriculture**

**Tentative d'intimidation
de l'UDSEA
le 13 juin à Tusson**

**Compte rendu de notre
Assemblée générale
du 25 mars 2006**

Éphéméride

Janvier 2006.

Cour d'Appel Tribunal Administratif de Bordeaux : dans les procès qui nous opposent au Ministère de l'Écologie, nous préparons pour le 15 janvier 2006 un montage de photos aériennes des bassines des environs pour contrer l'instruction réouverte au vu d'un mémoire présenté par le Préfet de la Charente et l'avocat de l'ASA Aume Couture, avec des photos « idylliques » intégrées au paysage, mais apparemment hors secteur.

Finalement notre avocat, pour ne pas ajouter à la pression considérable subie par les magistrats par des interventions en haut lieu, décide de ne pas déposer de nouvelles conclusions, mais de verser simplement les pièces au dossier. L'audience sur le fond reste fixée au 7 février. La Confédération Paysanne, qui nous soutient, est elle en difficulté, suite aux blocages de comptes obtenus par le monstre Monsanto. Nous votons une aide de 100 € qui sera versée aux Amis de la Confédération.

Le 13 janvier, réunion à Charente Nature qui entame le bilan de la consultation du public sur l'état des ressources en eau du Bassin Adour Garonne et les pro-

blèmes relevés et décrits. Constat : les réunions publiques n'ont pas répondu aux attentes.

Le 31 janvier, à Villefagnan, sur le thème des éoliennes, et après la réunion publique du 2 décembre 2005, qui avait tourné à une confusion telle qu'elle interdisait toute discussion, une rencontre est organisée, sur invitation, par Géo Lancelot et André Puygrenier. L'Apappa y est représentée par son président et deux des membres du bureau.

Février 2006.

Le 7 février, audience de la Cour d'Appel de Bordeaux : le Commissaire du Gouvernement maintient les conclusions du tribunal de Poitiers. En aucun cas l'étude d'incidence ne peut remplacer l'étude d'impact, qui est obligatoire avant la construction de bassines. Le jugement, rendu en mars, reprendra strictement ces conclusions et rejette l'appel formulé par la Ministre de l'Écologie, l'ASA Aume-Couture et la Préfecture de Charente.

Bernard Leray, agriculteur à Bessé, qui fut une année adhérent de notre association, a souhaité rencontrer Jean-Paul Louis à la mairie de sa commune, avec Jacques Esposito, maire. Bavardages sans conséquences.

Participation à l'enquête publique sur les éoliennes de Saint-Fraigne. Notre association considère qu'aucune enquête publique ne devrait pouvoir commencer tant qu'une charte de l'éolien n'a pas été publiée en Charente (au moment d'imprimer cette Gazette, ce n'est toujours pas le cas). Nous réclamons, avant toute autorisation de construction, un plan directeur, de manière à éviter le mitage des paysages et la forte concentration de machines que fait craindre la carte des vents publiée par Valorem, une des sociétés d'éoliennes : il ne vente correctement qu'en Nord-Charente !!! Copie de notre lettre est adressée à la Préfecture.

Participation à deux réunions à Niort et à Benet, sur l'eau, les cultures irriguées, et la maïssiculture.

Participation à une réunion à Niort, organisée par la Fédération de la Pêche sous la houlette de Carg'eau.

Mars 2006.

L'appel de la Ministre de l'Écologie, devant la cour administrative de Bordeaux, est rejeté. Le jugement de Poi-

tiers est confirmé et même aggravé (voir ci-dessous « Rapport d'activités » dans le compte rendu de notre Assemblée Générale).

25 mars : Assemblée Générale de l'Apappa à la salle des fêtes de Tusson. Pour la première fois, nous n'avons invité aucun élu, considérant que notre association n'avait rien à gagner de les considérer, sauf situation particulière, comme des partenaires privilégiés. En revanche, nous invitons deux militants associatifs : Patrick Picaud pour l'AEI 17, Jacques Pasquier pour la Confédération Paysanne dépeignent les derniers événements survenus en Charente-Maritime et en Vienne, dans le domaine de l'irrigation et des bassines, et nous confient leurs craintes devant les combats permanents à mener. Leur présence marque qu'une étroite collaboration est à présent bien en place, régionalement, sur ces questions.

Avril 2006.

Le 6 avril, début de la campagne d'arrosage dans la Vienne.

Les deux bassines de Bresdon (Charente-Maritime) sont ras bord.

En Charente, le Préfet autorise le remplissage des bassines. Nous souhaitons vérifier cependant que celle d'Aigre (interdite par décision de justice) est restée vide : ce sera chose faite à la fin du mois.

En forêt de Tusson, un embryon de circuit de voitures sportives s'est installé et un chemin d'accès a été créé, sans autorisation préfectorale. Nous alertons Charente Nature. Sous la pression, le maire de Tusson ne peut que mettre fin aux destructions commencées.

13 avril : Lettre ouverte adressée à la *Charente Libre*, *Sud-Ouest* et *L'Avenir* : cette lettre n'ayant pas trouvé preneur ni lecteur, nous décidons de la diffuser nous-mêmes sous forme de lettre ouverte, pour partie par la Poste. Des échos favorables nous sont revenus, relayés par des Verts et la Confédération Paysanne :

Lettre ouverte

M. Bussereau, ministre de l'agriculture, est venu en mars faire un petit tour de piste en Charente. Il a réaffirmé son soutien inconditionnel aux industriels maïssiculteurs irrigants et son mépris pour leurs opposants : « Il faut des réserves de substitution. Y en a marre des trois personnes, réunies autour d'une table, qui bloquent des projets d'intérêt général, pour faire des recours administratifs. » (*Charente libre* du 8 avril 2006).

Déjà au mois d'août dernier, il avait traité les mêmes « trois personnes » de « couillons », ce qui était alors en politique une qualification nouvelle, largement reprise depuis chez nos voisins italiens.

M. Bussereau ferait mieux de se taire, car il vient de perdre, sous couvert du ministère de l'environnement qui lui sert de vitrine écologique, deux procès en appel, devant la Cour administrative de Bordeaux, alors qu'il avait à sa disposition les services juridiques des préfectures, des ministères de l'agriculture et de l'écologie, ce dernier fonctionnant sous la direction de l'ancien préfet de Charente, M. Bousiges. Et tout cet arsenal dirigé contre « trois personnes »...

Contrairement aux affirmations du ministre, il ne s'agit nullement de « trois couillons » qui feraient obstruction pour le plaisir, mais d'une Association (parmi de nom-

breuses autres dans notre région) qui compte 250 adhérents, et qui se préoccupe, entre autres, des ressources en eau. Le ministre ment carrément lorsqu'il affirme, d'autre part, que les projets de réserves de substitution sont « d'intérêt général ». Il n'en est rien puisque chaque réserve, actuellement rendue illégale par le jugement de la Cour d'appel, devant contenir entre 300 et 450.000 m³ d'eau pompée dans les nappes phréatiques, ne serait utilisée que par trois ou quatre irrigants, et financée à plus de 80% par nos impôts.

Non content de mépriser les Associations en lutte contre le gaspillage de l'eau, le ministre affirme que l'Etat passera outre les dits jugements en finançant la part de la Région, qui pour l'instant respecte lois et règlements. Il est vrai que depuis quelque temps, l'Etat et ses ministres...

Nous ne sommes pas des opposants systématiques à l'irrigation, mais opposants, certes, à toutes les pratiques agricoles industrielles, dévastatrices de l'environnement. **Nous sommes pour un système de réserves remplies exclusivement par pompage dans les rivières en crue bord à bord, avec des nappes rechargées par les pluies hivernales**, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement. La seconde condition est que ces réserves soient **au service de la collectivité** et non pas d'une minorité d'irrigants qui ne cultivent plus rien d'autres que des subventions.

Mai 2006.

Participation aux deux opérations menées par le Collectif Vigilance O G M à Ruffec et Angoulême.

Juin 2006.

11 juin : nous sommes prévenu qu'une nouvelle manifestation anti-APAPPA est prévue à Tusson le surlendemain, mardi.

12 juin : trois d'entre nous se rendent chez un commerçant de Villejésus, où une affichette d'appel à manifester avait été vue. Une photo de l'affichette, qui se trouvait derrière le comptoir non exposée, est prise. L'appel est signé comme en décembre par l'UDSEA et les JA, la cible unique est l'APAPPA, le lieu de réunion Tusson à 8 heures du matin le 13 juin, et il est prévu un « dépôt de matières organiques ».

13 juin : manifestation et attaque de Tusson par bande d'une cinquantaine d'individus, certains armés de fourches, dont le meneur est un agriculteur du coin, Las-soudière, qui se déclare fier d'avoir projeté la première fourchée de fumier contre une maison de la rue du Logis. Mais ça, c'est pour la *Charente libre* : il semble qu'en réalité, il a fait faire le gros du travail par deux apprentis. À la différence de la manifestation de décembre, aucun élu ne participe, à l'exception du premier adjoint et d'un conseiller municipal de Tusson. Importantes dégradations sur plusieurs immeubles de Tusson et de Bessé, où le cortège fait une incursion avant de revenir à Tusson : tous les tracteurs roulent sans numéro d'immatriculation visible. Reportage photographique par plusieurs d'entre nous, sur lequel reposeront les dépôts de plainte ; un constat d'huissier sera effectué le lendemain. Aucun contact direct avec les manifestants, sauf à la fin : S. Bricq disant au Président de l'APAPPA : « Et maintenant, discutons ! », – ledit Président (en substance) : « Enlevez-moi toute cette merde, nous discuterons ensuite » –

une troisième personne : « Nous reviendrons avec du lisier » – le Président enfin pour conclure : « Faites comme bon vous semble ; c'est votre problème, pas le nôtre. »

Dès le 14 juin, nombreux messages de sympathie d'adhérents et de non adhérents, et de toutes les associations de la région. La *Charente libre* publiera pas moins de cinq interventions, toutes en notre faveur, après le reportage far-west de Le Ny paru le 14. A noter que la chronique de Michel Boujut, du 24 juin, « Retour au fumier », est tout entière consacrée à cette manifestation que l'auteur fustige avec vigueur : bon sang ne saurait mentir. Nous nous souvenons d'un article publié dans le même quotidien par son père, Pierre Boujut, contre un abattage d'arbres à Jarnac, intitulé « Halte aux barbares », qui avait fait grand bruit au début des années 70.

Des lettres que nous avons reçues, en voici deux, adressées à la *Charente Libre*, qui nous semblent exposer les différents problèmes soulevés par une telle manifestation, dirigées contre des personnes tacitement désignées comme cibles, sous prétexte de s'en prendre à une Association, et à défaut de pouvoir contester autrement des décisions de justice, si ce n'est les bafouer comme ça a été le cas en juillet 2005 par les constructeurs de bassines (voir *Gazette* n° 6) :

La parution de votre article « Du fumier chez les empêchés d'irriguer », *Charente libre* du 14 juin, m'amène à vous faire part des réflexions suivantes.

La présentation de certains faits me semble erronée, notamment à travers les formulations « **empêchés d'irriguer** » et « **une centaine d'agriculteurs ont déversé du fumier chez leurs opposants** » (qui apparaissent respectivement dans le titre et le sous-titre de l'article). En effet, l'Apappa n'a pas pour but de s'opposer aux agriculteurs ni d'interdire l'irrigation mais de défendre la qualité de vie et de protéger le patrimoine en Pays d'Aigre. Il est vrai, certes, qu'à ce titre, elle s'oppose aux pratiques susceptibles de mettre en danger l'environnement. Il est cependant important de noter que cette association a toujours fonctionné dans le plus strict respect des lois et que l'essentiel de son action consiste à informer et à faire appliquer la réglementation et la législation en vigueur. Elle n'a jamais eu recours à des actions violentes ou délictueuses.

Ce n'est visiblement pas la démarche retenue par les manifestants de mardi dernier qui s'en sont pris aux biens de plusieurs dirigeants de l'Apappa. Je m'étonne, à ce propos, de l'attitude passive de la gendarmerie, présente sur les lieux avant même l'arrivée des tracteurs. Votre article n'en donne pas les raisons : avez-vous interrogé les forces de l'ordre et la Préfecture pour connaître la position officielle de ces organismes garants de l'ordre et de la sécurité des biens et des personnes ? Ce comportement est d'autant plus déconcertant que l'époque est à la *tolérance zéro*. On sait qu'en d'autres circonstances (arrachage des OGM...), les contrevenants ont été appréhendés de manière musclée.

Je m'interroge aussi sur l'impact de telles actions auprès des « jeunes » que certains sont si prompts à stigmatiser pour leurs « incivilités ». Est-ce là le fonctionnement harmonieux d'une société respectueuse

des lois que les « anciens » veulent donner en exemple aux citoyens de demain ? En outre, ces actions violentes, destinées à préserver les avantages d'une minorité (sommées-nous très éloignés du communautarisme où le « bien commun » se substitue à « l'intérêt général » ?), qui se déroulent en toute impunité peuvent légitimement amener à se demander si nous sommes toujours dans un État de droit.

Enfin, des propos de manifestants, rapportés dans votre article, m'ont particulièrement choqué : « *J'espère que vous avez compris. Sinon, on reviendra.* » Cette méthode qui consiste à recourir à l'emploi de mesures violentes pour créer un climat d'insécurité et arriver à ses fins, en dehors de toute légalité, procède d'une logique : celle du terrorisme.

Jean-Louis Jonquet

L'article de la *Charente Libre* du mercredi 14 juin intitulé « Du fumier chez les empêchés d'irriguer » comporte un certain nombre d'affirmations fausses, de présupposés et de sous-entendus qu'il s'agit de débusquer ici.

« ...**Cette association, qui mène la vie dure aux agriculteurs ...** » : cette contre-vérité, souvent reprise y compris dans vos colonnes, mérite une première mise au point : ce n'est pas l'association dite l'APAPPA qui mène la vie dure aux agriculteurs mais le Préfet, à travers ses arrêtés de restriction ou d'interdiction d'irriguer, ainsi que les Tribunaux de Poitiers et de Bordeaux sur l'illégalité des bassines. Les irrigants, et l'article à leur suite, font donc semblant de se tromper de cible, l'APAPPA ne fait jamais que militer pour l'application et le respect de la Loi, rien d'autre. Mais il est évidemment plus facile, et surtout moins risqué, de s'attaquer aux membres d'une association et aux habitants de Tusson que de s'en prendre au Préfet ou aux Tribunaux... Les irrigants en la circonstance ne brillent pas par leur courage.

Deux autres contrevérités, également récurrentes figurent à la suite : « **A cause d'eux** (les membres de l'APAPPA), **cet été, on va continuer d'irriguer en pompant dans les rivières, au lieu d'utiliser nos réserves dans lesquelles nous avons investi beaucoup d'argent** ». Les irrigants prennent vos lecteurs pour des ânes : comme si pomper dans les nappes phréatiques ou dans les rivières ne revenait pas strictement au même, alors que chacun sait que ce sont les nappes souterraines qui alimentent les rivières. De qui se moque-t-on ? Par ailleurs les bassines ont été financées à 80% par les collectivités locales, c'est-à-dire par les contribuables, dont les habitants de Tusson.

A propos du président de l'APAPPA, Jean-Paul Louis est présenté comme un « éditeur parisien »... Le rédacteur de l'article, s'il était un fidèle lecteur de la *Charente Libre*, aurait pu lire sous la plume d'un de ses collègues que les Éditions du Lérot sont installées à Tusson depuis 1982 et Jean-Paul Louis n'a jamais exercé son activité d'éditeur ailleurs qu'à Tusson, où il réside.

Ce qualificatif de « parisien » a déjà été utilisé dans ces colonnes pour un opposant aux éoliennes qualifié, on devrait plutôt dire disqualifié, de « libraire parisien », alors qu'il est originaire du Cognacais. Et

quand bien même seraient-ils tous deux « parisiens », sont ils pour autant condamnés au silence et à la résignation lorsqu'ils décident de vivre en Charente ? Que vient faire ici ce pseudo « droit du sol » dans un état républicain dit « de droit » ? Est-ce que la primauté de l'installation dans un territoire exonère pour autant du droit commun et justifie tous les débordements et toutes les exactions ? Il y a là sous-jacent un fond d'ostracisme franchouillard et de xénophobie démagogique peu ragoûtant. Les habitants de Tusson, qui sont gens ouverts et accueillants, apprécieront. Il est étrange de promouvoir dans un journal qui se veut républicain un soutien tacite aux hors-la-loi (les irrigants le sont en la circonstance) et un retour à la loi du plus fort style Far-West...

Lorsque les jeunes des quartiers balafrent les murs de tags ou brûlent des voitures on envoie des cars de CRS, on procède à des arrestations, on assigne à des comparutions immédiates en justice, suivies de condamnations à des travaux d'intérêt collectif voire à la prison.

Quand les irrigants s'en prennent aux biens et aux personnes (deux Tussonnais ont reçu des pelletées de fumier) ils le font en toute impunité sous le regard neutre (mais l'est-il vraiment alors que le tutoiement est de mise avec certains irrigants) des gendarmes ?

Enfin sur le fond de ce conflit il s'agit quand même de s'opposer à ce qu'un certain nombre d'agriculteurs s'accaparent un bien commun vital qui se raréfie et qui est l'eau et non de préserver le calme de quelques privilégiés fraîchement installés en Charente. Rappelons aussi que les irrigants ne manifestent aucun scrupule à priver d'eau toute une population pour la seule défense de leurs revenus.

Les irrigants n'ont pas été condamnés à réparer les déprédations qu'ils ont commises à Tusson mais les deux employés communaux n'ont plus que leur pelle pour ramasser le fumier... et pour pleurer si l'envie leur prend.

Un petit canton de citoyens égaux bien tranquille en somme.

Rémi Bobichon, Inspecteur de l'Éducation nationale. [Une partie de cette lettre a été insérée dans la *Charente libre*.]

À côté des fermes interventions des associations, comme ce communiqué de Charente Nature :

La démocratie en lambeaux. Suite à l'agression publique contre l'association de protection et avenir du patrimoine en Pays d'Aigre par un groupe d'agriculteurs à Tusson le 13 juin, Charente Nature considère ces actions intolérables quelles que soient leurs motivations. Elles semblent calquées sur d'autres agressions comme le saccage du Ministère de l'environnement ou celui de la direction régionale de l'environnement, sans oublier l'entrave à la circulation d'un de nos membres en Deux-Sèvres, qui sont restées impunies. Certains seraient-ils dans l'incapacité de s'organiser dans le respect de la loi ou bien au contraire capables d'une certaine tyrannie ? Non contents d'agir en toute illégalité, ces groupes se permettent de proférer des menaces s'ils n'obtenaient pas satisfaction ! Par ailleurs l'impunité de ces actes

nous semble pour le moins surprenante et nous allons interpellé M. le Préfet.

les rares réactions politiques font pâle figure. Franck Bonnet, après avoir encouragé par sa présence, en décembre 2005, comme depuis très longtemps, les irrigants manifestants, n'a pu faire autrement que de désavouer publiquement les exactions commises : nous ne nous faisons aucune illusion sur la valeur de ce désaveu. Rien du député, rien de la conseillère régionale (elle-même indéfectible soutien des irrigants et du principal meneur de la manifestation). Aucune déclaration du Conseil général, à notre connaissance. Quant au Conseil régional, le texte musclé préparé par les Verts a été édulcoré, avant d'être voté, au point que le nom de notre association n'y est même pas cité : il y est question simplement de « récentes violences par des agriculteurs du pays d'Aigre », qui sont jugées inadmissibles. Sans doute sommes-nous trop sulfureux pour la paisible bourgade de Poitiers.

Enfin, Carg'eau, lors de sa dernière réunion à Poitiers, a chargé Jacques Brie de coordonner le courrier de soutien à l'APAPPA, et d'envoyer une déclaration commune au Préfet de Région.

À tous ces camarades et en particulier à l'UFC Que choisir, Poitou-Charentes-Nature, la Confédération paysanne, INPACT, CEDD Poitou-Charentes, Nature Environnement 17, les Verts (Charente), la FAPEN (Côtes d'Armor)..., nos très vifs remerciements.



Paysan du XIX^e siècle, dit « à la fourche »

Fin juin-début juillet

Aux nombreuses lettres de protestation qu'il reçoit de particuliers et d'associations, le Préfet trouve judicieux de répondre par une lettre-circulaire qui rejette les responsabilités sur notre Association. Il s'appuierait sur des « tracts » diffusés par nous, dont les termes, prétend-il, seraient injurieux, calomnieux et indignes. Notre demande pressante d'avoir communication des « tracts » n'a reçu à ce jour aucune réponse.

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 mars 2006

(Salle des Fêtes de Tusson, 16 h 30. Présents :
50 personnes ; procurations : 72.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS.

Bilan des actions en justice menées au Tribunal Administratif de Poitiers pour l'annulation des autorisations de construction des bassines d'Aigre, des Gours, de Mons

et de Tusson. L'appel, par le Ministère de l'Écologie, contre les jugements favorables obtenus à Poitiers, devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux, est rejeté comme non fondé : sans étude d'impact, les contraintes des lois sur l'eau de 1977 et 1993 s'appliquent et se conjuguent en effet dans ces cas précis, où il est établi que les ouvrages qui ont parfois des digues de 10 mètres de haut ne peuvent être qualifiés d'« enterrés » ou de « semi-enterrés ».

Les contacts difficiles, ainsi que les demandes extravagantes d'honoraires avec nos avocats de Poitiers nous ont incité à choisir un cabinet d'avocats de Bordeaux qui s'est appuyé sur un Professeur de Droit Administratif : cette nouvelle équipe, disponible et efficace nous a donné toute satisfaction. Nous avons senti, avec le déroulement accéléré des différentes procédures combien les pressions des Ministères de l'Agriculture, de l'Écologie comme des Préfectures, bien que non apparentes, étaient manifestes. Nous nous sommes félicités de ce succès complet contre les puissances administratives.

En dernier recours nos opposants peuvent saisir soit une juridiction supérieure : le Conseil d'Etat, soit établir un nouveau dossier, avec une étude d'impact.

Nous continuerons d'être vigilants en veillant à ce que le jugement en appel soit appliqué : la bassine d'Aigre ne peut pas être remplie.

Nous reprendrons l'offensive en nous occupant de la question financière, de l'utilisation des fonds publics pour des constructions à présent illégales : le Conseil Régional aurait versé, pour la bassine d'Aigre, environ 85.000 €. Le Conseil Général ne nous a pas communiqué les sommes attribuées. Nous demandons de plus la remise en état des sites où des travaux se sont poursuivis en juin et juillet 2005, malgré l'annulation du Tribunal de Poitiers (aux Gours et à Mons).

Nos participations à des enquêtes publiques.

Enquête publique sur le projet des Éoliennes de Saint Fraigne.

Nous n'avons pas pu dégager, pour le moment, un avis consensuel de l'A.P.A.P.P.A. à propos des éoliennes industrielles installées en pleine campagne ; c'est un sujet sur lequel nous aurons nécessairement à réfléchir.

En Charente, il n'existe toujours pas de « Charte éolienne » ni de plan directeur départemental, alors que c'est le cas pour les autres départements et pour la Région. Le dossier présenté à Saint-Fraigne, que nous avons étudié attentivement, est apparu bâclé et plus publicitaire qu'informatif, tout aussi médiocre que ceux établis pour les porcheries et les bassines. Les six éoliennes de 150 mètres de haut, dont les fûts et les supports sont en béton, sont toutes implantées dans la Z.I.C.O. et en bordure immédiate de la zone Natura 2000. L'avis de la DIREN est pour ces raisons négatif.

D'autres enquêtes publiques (La Faye, Xambes, Salles-de-Villefagnan...) auront lieu prochainement, et nous craignons, si les dossiers sont d'aussi mauvaise qualité, que ce soit la porte ouverte à des implantations au coup par coup, sans souci de cohérence ni de respect pour l'environnement, au moins en ce qui concerne l'impact visuel, qui sera considérable.

Porcherie de Courcôme.

Lors de l'enquête publique, nous avons lu et analysé le dossier présenté avant de donner notre adhésion à ce

projet de porcherie sur paille, avec un élevage de truies en plein air. À noter que nous sommes les seuls à nous être déplacés, alors qu'on a connu la foule des grands jours quand il s'est agi de soutenir des projets polluants comme les porcheries sur caillebotis.

Porcherie d'Ebréon.

Nous avons déposé un recours contre le projet d'agrandissement de la porcherie d'Ebréon, pratiquement identique à celui de 2003, avec, à la fois, réduction du nombre d'animaux prévus et une fosse à lisier plus importante...

Porcherie de Bessé.

Quelques inquiétudes sont nées de la construction d'une fosse à lisier deux fois plus importante que celle existant.

Manifestation anti A.P.A.P.P.A. en décembre.

Alors que nous avons reçu en décembre 2005 quatre irrigants condamnés au mois de juin précédent pour remplissage illégal de bassines, une semaine plus tard, une manifestation organisée par la U.D.S.E.A. et les Jeunes Agriculteurs a eu lieu à Tusson. Nous aurions préféré soit que les quatre irrigants s'abstiennent de manifester, soit qu'ils demandent à nous rencontrer après. Les journaux régionaux, *Charente-Libre*, *Sud-Ouest*, *L'Avenir de Ruffec*, ainsi que FR3 ont largement rapporté les méthodes d'intimidation, les attaques verbales et le soutien actif de certains élus, dont Franck Bonnet, Nicole Bonnefoy et quelques maires de communes environnantes. Devant eux, des menaces ont été proférées à notre rencontre, sans qu'ils semblent s'en émouvoir.

Quant à l'arrachage sauvage de haies à Courcôme (hiver 2005), il n'a été suivi par aucune plantation de remplacement, malgré les demandes formulées auprès des instances régionales.

Dès cette année nous ferons les démarches nécessaires pour que l'association soit agréée ou reconnue d'utilité publique, afin d'accéder aux réunions administratives et de siéger aux diverses commissions : cette démarche est souvent longue, mais nous réunissons les conditions : plus de trois ans d'existence et plus de 200 adhérents.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Exercice 2005

Les recettes depuis le 31 décembre 2004 jusqu'au 30 décembre 2005 ont été les suivantes :

Cotisations des adhérents	2740.00 €
Subvention	0.00 €
Intérêt compte épargne.....	0.00 €
Recettes exceptionnelles :	
Ruffec (poursuite des irrigants fraudeurs).....	707
Poitiers (recours contre ASA et Préfecture)	2 x 800
soit au total	2307.00.€
.....	-----
Total des recettes 2005	5047.00€
Soit total (cumul recette + report 2004) 5047,00 € + 103,86 €	
.....	5150.86

Les dépenses pendant la même période ont été les suivantes :
Papeterie ,photos et photocopies couleurs143.09€
Frais postaux, (tenue compte, boîte postale, timbres)256.7€
Fournitures de bureau.....0€

Documentation, abonnements, Actualités Poitou Charentes.

Journal Officiel.....	52.12€
Fournitures, impression de la Gazette.....	0€
Assurances.....	626.88€
Manifestation Nanclars.....	60.00€
Cotisation Charente Nature.....	34.00€
Frais divers, AG du 24/01/04.....	0€
Honoraires avocat, réserves de substitution.....	2735.20€
Location U L M + avion.....	552.09€
soit total dépense.....	= 4459.55

Ce qui nous laisse au 30 décembre 2005 un compte créditeur de 691.31€
 Que nous retrouvons :
 Au compte postal pour..... 1527.24€
 chèques non débités 915.93€
 Remises non enregistrées :..... + 80.00€
 = -835.93€

Il est à noter
 1° que l'assurance 2006 MAIF a été payée pour..... 317.93€
 2° que le conseil d'administration a voté une subvention de 100.00€ au titre de 2005. Cette somme n'a pas été payée au 31.12.05 et ne figure donc pas dans les chiffres mentionnés dans le rapport financier.

En conséquence, compte tenu des 2 remarques précédentes, notre excédent brut d'exploitation cumulé est de :
 691.31€ + 317.93€ - 100.00€ = **909.24€**

Par ailleurs, nous avons un litige avec le cabinet de notre ancien avocat de Poitiers, Me HAIE, qui nous a adressé une facture pour solde de son travail de 2500€ HT, soit TTC 2990€, même somme déjà facturée et payée.

A ce titre, je propose
 1° de provisionner 650.00€ sur ce litige ce qui nous laisserait un solde financier de :41.31€ et comptable de 259.24€.
 2° de reporter à nouveau les chiffres ci dessus.

COMMENTAIRES

Par rapport aux prévisions 2005 faites en janvier 2004, date à laquelle nous ne pensions pas avoir à financer les appels devant la Cour Administrative de Bordeaux.

Dépenses prévues.....	2154.00€
Dépenses réalisées.....	4459.00€
Recettes prévues.....	2163.00€
Recettes réalisées.....	5047.00€

Les dépenses ont doublé à cause des locations d'ULM et d'avions, des honoraires d'avocats pour l'appel, et des frais de constitution de dossiers en couleurs.

Parallèlement, les recettes adhérents prévus pour 2060.00€ sont réalisées pour 2740.00€ et les recettes exceptionnelles non prévisibles sont parvenues à 2307.00€.

D'où la difficulté de prévisions pourtant obligatoires et ce pratiquement 2 ans à l'avance.

Par ailleurs, je souhaite faire remarquer :

1/ Pour l'affaire du remplissage des réserves jugée à Ruffec, nous avons exposé 532.09€ de frais de vol pour faire le travail normalement imparti à la DDAF, et nous en avons obtenu 707.00€. S'il avait fallu verser à notre avocat Me Fribourg des honoraires importants, je n'aurais pas pu vous présenter de tels comptes.

2/ Je souhaite que l'APAPPA remercie également son imprimeur, ses facteurs non professionnels et tous ceux qui œuvrent à la vie de l'association.

Les bilans officiels faits par le cabinet du Commissaire aux Comptes Fabre et Noutary de Bordeaux, seront communiqués aux administrations concernées.

Je vous propose donc d'accepter les comptes en l'état et de reporter en à nouveau les soldes chiffrés ci dessus.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

Et si demain l'humanité manquait d'eau ?

Depuis longtemps déjà, la ressource en eau devient capricieuse, et un constant sujet de préoccupation. L'état des lieux est d'année en année plus alarmant et engendre des tensions.

Partager entre tous les hommes cette richesse fragile est nécessaire. Des efforts de pédagogie sont faits pour expliquer à tous que l'eau, c'est la vie. La maîtrise de l'eau constitue donc un défi national, et mondial. Partout des signaux d'alarme clignotent pour stopper le gaspillage de l'or bleu. Il faut pourtant continuer à satisfaire les besoins alimentaires, le développement économique et la survie des écosystèmes.

Aujourd'hui, l'agriculture consomme 68% de l'eau et dans le même temps, la ressource diminue par manque de pluviosité et par succession de périodes caniculaires.

Le gaspillage de l'eau est un crime contre l'humanité et contre la nature. Promouvoir une agriculture et une industrie plus économes de l'eau est la seule politique à adopter.

Mireille Léger

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Nos invités :

Patrick Picot pour AEI 17 et **Jacques Pasquier** pour la Confédération Paysanne.

Deux très « bons » invités, sur le plan juridique, comme sur tous les plans techniques.

Patrick Picaud expose les combats juridiques incessants menés en Charente Maritime, contre l'énorme projet sur la Trézance, contre la construction d'une très importante réserve près de Tonny Boutonne, et les coûts faramineux engendrés par ces projets. Mais leur récente action contre les bassines a connu le succès.

Jacques Pasquier rappelle de son côté que la loi de 1993 n'a pas modifié la loi de 1977 qui continue à s'appliquer. Dans la Vienne, les 6 bassines autorisées sont construites, ou en train de se terminer. La bassine de Vivonne est sur le point de fonctionner après sa remise en état payée par Groupama, suite à son incident fin 2004.

Lobbying très intense des chambres d'agriculture qui veulent faire inscrire dans le contrat de plan d'autres bassines dans le département. Mais l'UFC Que Choisir et Vienne Nature restent vigilants pour contrer ces offensives.

Quelques mots de conclusion.

Alors qu'est annoncée l'attribution à Tusson du label « cité de caractère », notre association devrait se préoccuper davantage du patrimoine bâti et de sa fragilité face au « modernisme ». Ainsi ne peut-on observer qu'avec inquiétude les extensions incessantes des « zones artisanales » ou « commerciales » à Ruffec, par exemple, et des zones pavillonnaires aux constructions en carton-pâte. À titre d'illustration, J.-P. Louis laisse à notre réflexion une série de publications suisses réalisées entre 1956 et 1972, qui montrent sans ambiguïté les ravages causés pendant cette période déjà lointaine par les implantations anarchiques de zones pavillonnaires, de zones industrielles et d'infrastructures routières.